



## SEANCE DU 8 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION  
Le 1<sup>er</sup> juillet 2021

L'an deux mil vingt et un,  
Le huit juillet à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Paul.

Étaient présents :

Mm et Mmes Noël Paul, Erwan Perruchot, François Robin, Aurore Celard, Christophe Chevereau, Michel Hachet, Jean-Marie Chevallier, Mme Sandrine Blain, Stéphanie Gagne, Gwenola Le Brazidec, Nicolas Monatte, Marion Bogo, Michel Gaury, Guillaume Fredet, Sonia-Maud Achouline.

Étaient absents excusés :

Mme Nicole Korn a donné pouvoir à M. A. Celard.  
Mme Laurence Legland a donné pouvoir à M. F. Robin.  
Mme Claire Nicol a donné pouvoir à Mme S. Gagne.  
M. Philippe Le Pichon a donné pouvoir à M. N. Paul.

Nombre de Conseillers en exercice :  
Secrétaire de séance :

19  
Mme Marion Bogo.

Nombre de Conseillers votant : 19

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; Madame Nicole Korn a donné procuration à Madame Aurore Celard, Madame Laurence Legland à Monsieur François Robin, Madame Claire Nicol à Madame Stéphanie Gagne et Monsieur Philippe Le Pichon à Monsieur Noël Paul.

Madame Marion Bogo est élue secrétaire de séance.

L'Assemblée adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 avril 2021.

**DECISION MODIFICATIVE n°1 BP COMMUNE.**

*Délibération 2021.07.08-01*

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à une première décision modificative –DM n°1- sur le Budget Commune ; cette DM prend en compte, en Fonctionnement, des nouvelles dépenses liées à un remboursement de subvention au 673 –titres annulés sur exercice antérieur- pour un montant de 1 000€, montant équilibré par le chapitre 022 "Dépenses imprévues". En section d'Investissement, inscription d'une dépense de 27 291.14 € équilibrée par une recette équivalente au 2031. Le montant global du Budget Commune reste à 2 288 607.23 € en Fonctionnement et passe de 2 137 671.92 à 2 164 963.06€ en Investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1 Budget Commune.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Considérant le relevé du géomètre -document arpentage-.
- Considérant l'intérêt des parties.
- Considérant que la Commune a un intérêt majeur à intégrer le bien objet de l'échange dans le domaine public.
- prononce le déclassement de la partie cédée -58m<sup>2</sup>-.
- approuve les nouveaux termes de l'accord.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME -AOT- :  
REDUCTION DU NOMBRE D'EMPLACEMENTS.**

*Délibération 2021.07.08-06*

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, initialement pour une zone de mouillage sur le territoire communal ; cette AOT a fait l'objet d'une arrêté inter préfectoral du 8 juin 2012, arrêté modifié par avenant en date du 05 mai 2020 : le nombre de mouillages est alors fixé à 70 sur Tréhervé -au lieu de 100- et à 45 sur Cromenach -inchangé-.

Le récent bilan de l'Association AUMBK, gestionnaire des droits d'usage, fait apparaître un faible taux d'occupation : 36 occupations sur 70 à Tréhervé, 27 sur 45 à Cromenach et un contexte défavorable, le nombre d'abandons étant largement supérieur à celui des adhésions.

Monsieur le Maire propose donc, en accord avec le gestionnaire, de diminuer le nombre d'emplacements pour le porter à 50 à Tréhervé et à 35 à Cromenach.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- approuve le principe d'une baisse du nombre d'emplacements des mouillages.
- dit qu'un courrier sera adressé au service compétent de l'Etat.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.
  
- l'attributaire, seul dans la Collectivité à percevoir cette indemnité, pourra bénéficier d'une somme supérieure au crédit global mais plafonnée au 1/4 de l'indemnité forfaitaire annuelle.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES.**

*-Monsieur le Maire :*

- Informe de la création d'une zone Bleue Place de l'Eglise.
- Rappelle l'obligation de présence des Conseillers Municipaux lors des scrutins électoraux (Présidentielles les 10 et 24 avril 2022).

*-Monsieur Perruchot :*

- Précise que les "Mardis d'Ambon" débutent le 13 juillet prochain (jusqu'au 17 août) ; pour la 10<sup>ème</sup> édition, un spectacle de plus est programmé.
- Rappelle la date du Forum des Associations, 4 septembre 2021.

Fait à Ambon, le 9 juillet 2021

La Secrétaire de séance  
Marion Bogo



Le Maire d'Ambon  
Noël Paul

